

**Les incroyables
passe-droits
des élus parisiens
à la retraite**

Sauvegarde
Retraites



Introduction

A Sauvegarde Retraites, nous pensions avoir tout vu en matière de régime spéciaux de retraite : Banque de France, EDF, SNCF, RATP, parlementaires... Il nous restait pourtant à découvrir l'un des plus beaux : le régime extravagant des élus de la ville de Paris, qui a pour caractéristiques d'être totalement financé par les contribuables et surtout d'être **intégralement défisca-
lisé grâce à un petit « arrangement » discrètement passé avec Bercy.**

L'association ne s'est pas contentée de lever ce lièvre de belle taille au cours de ces investigations ; elle a transmis ses informations aux médias, qui les ont portées à la connaissance du grand public. Face au scandale, les députés se sont à leur tour emparés du sujet et ont voté un amendement abolissant ce passe-droit.

C'était sans compter avec les relais dont disposent les élus parisiens au Sénat, qui sont montés au créneau pour défendre leurs propres intérêts et ceux de leurs amis... Si les sénateurs sont parvenus à atténuer la réforme préconisée par les députés, ils n'ont cependant pas pu restaurer purement et simplement le régime initial.

C'est cette bataille que nous avons souhaité raconter dans cette brochure, pour montrer à quel point les privilèges ont la vie dure et faire en sorte que la mobilisation de nos membres ne mollisse pas. Sauvegarde Retraites a marqué des points précieux, mais d'autres batailles, encore plus importantes, restent à mener.

Sauvegarde Retraites mène l'enquête

En épiluchant comme elle le fait régulièrement les textes et délibérations officiels émanant des ministères, du Parlement, des collectivités, etc., l'association lève un lièvre de belle taille : en toute discrétion, le Conseil de Paris a voté une subvention globale de 3,9 millions d'euros à deux curieuses associations :

➡ *la « Société de retraite des conseillers municipaux de Paris »*

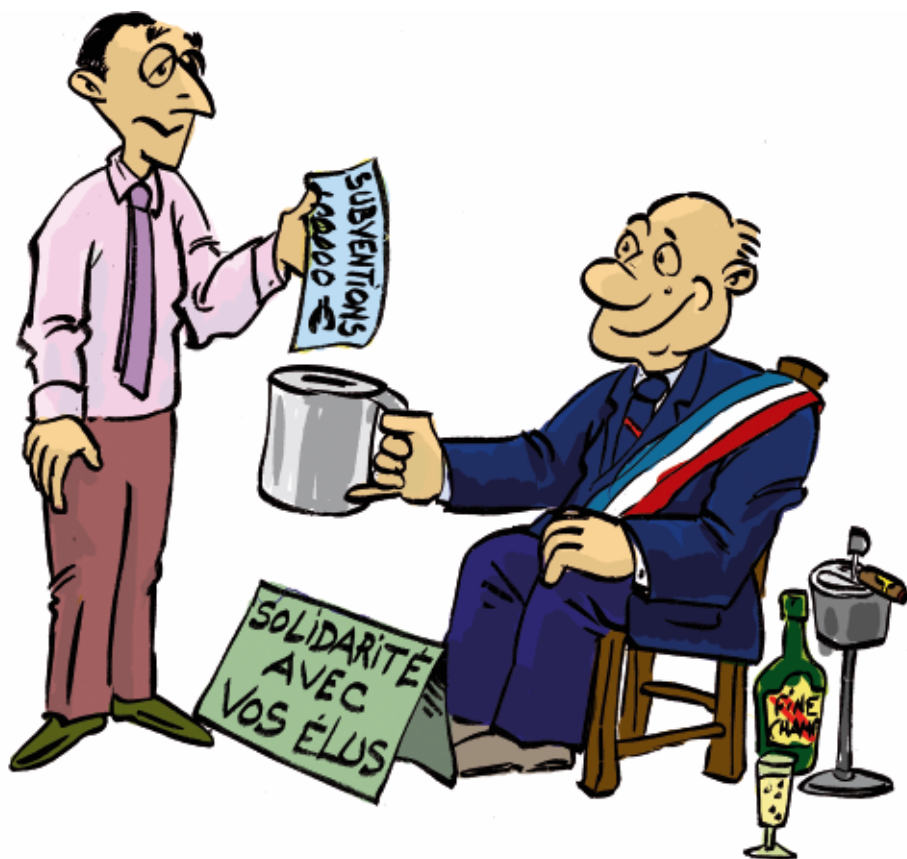
➡ *la « Société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine »*

L'objet de ces subventions tend à « assurer à ses membres des allocations périodiques de retraites ».

Il s'agit, ni plus ni moins, d'injecter de l'argent public pour maintenir à un niveau très confortable les pensions des anciens élus de la ville de Paris : *Jacques Chirac, Lionel Jospin, Jacques Toubon, Jacques Dominati, Didier Bariani, Alain Juppé*, etc.

Au total, 295 bénéficiaires profitent ou profiteront de cette manne : 163 touchent une pension directe, 89 une pension de réversion et 47 sont de futurs retraités.

Ainsi, alors que les retraites des salariés du privé sont touchées de plein fouet par la crise économique et par la violence du choc démographique, les élus parisiens, eux, n'ont aucun problème : leur régime spécial est financé à hauteur de 4 millions d'euros par l'argent public, autrement dit par le contribuable.



*Pour les élus parisiens,
« Solidarité bien ordonnée commence par soi-même »*

Et ce super régime des élus n'est même pas imposable !

Sauvegarde Retraites poursuit ses investigations et exhume une note de la Chambre régionale des comptes, rédigée en décembre 2006 et restée quasi-confidentielle, dont il ressort que les pensions des élus parisiens sont défiscalisées à 100 % pour les droits antérieurs à 1992. Cet incroyable passe-droit résulte d'un petit « arrangement » entre le questeur de la ville de Paris, qui était à l'époque Roger Romani, et le ministère de l'Economie et des Finances.

■ ■ **Des élus hors la loi!** ■ ■

Ainsi, les élus parisiens sont au-dessus des lois et même de la Constitution, qui dispose que « la loi fixe les règles concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de



toute nature » (art. 34). En fait de loi, un simple échange de courrier entre Bercy et la questure a suffi.

Votre retraite, vous n'en voyez jamais toute la couleur... D'emblée, avant même que vous ne l'ayez touchée, elle est amputée de 6,6 % de CSG, auxquels il faut ajouter 0,5 % de CRDS et 1 % de cotisation maladie sur les complémentaires. Le hachoir des cotisations sociales fait mal, sans oublier qu'ensuite, il faut encore payer l'impôt sur le revenu.

12

Les pensions versées aux élus locaux par les associations domiciliées à la Ville ne sont pas déclarées aux services fiscaux et échappent de fait aux prélèvements fiscaux mais aussi sociaux. Cette pratique résulte d'échanges de courriers entre le Questeur et le Service de la législation fiscale (SLF) du ministère de l'Economie et des finances (MINEFI) dans les années 1990 ⁽¹⁰⁾.

La Ville et le département consacrent ainsi environ 3,8 millions d'euros par an pour assurer le maintien des droits acquis par les élus avant le régime de 1992, par l'intermédiaire de deux associations :

- la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine

***Pour les élus parisiens, la retraite,
c'est cadeau et net d'impôts !***

Sauvegarde Retraites porte l'affaire sur la place publique

Dès novembre 2009, le bulletin de Sauvegarde Retraites informe les 90 000 membres de l'association du pot-aux-roses.

Puis, en juin 2010, l'association publie une étude complète : « Les incroyables passe-droits des élus parisiens en retraite », où elle expose, preuves à l'appui, les ressorts de la « combine » et où elle liste les avantages en or que se sont octroyés les élus de Paris :

➔ ***un régime deux fois meilleur que celui – déjà très favorable – des fonctionnaires : 10,44 € à la retraite pour 1 € cotisé***

➔ ***un taux plein à 75 % après 20 ans seulement***

➔ ***des pensions garanties et, comme on l'a vu, défiscalisées à 100 %***

➔ ***Le tout entièrement payé par le contribuable...***



Les incroyables passe-droits des élus parisiens en retraite

Des pensions exonérées de CSG-CRDS et d'impôt sur le revenu, un régime deux fois plus avantageux que celui des fonctionnaires... Qui dit mieux ?

Votre retraite, vous n'en voyez jamais toute la couleur... D'emblée, avant même que vous l'ayez touchée, elle est amputée de 6,6 % de CSG, auquel il faut ajouter 0,5 % de CRDS et 1 % de cotisation maladie sur les complémentaires. Le hachoir des cotisations sociales fait mal, sans oublier, qu'après, il faut encore payer l'impôt sur le revenu. Eh bien, au pays de « l'égalité », certains retraités, totalement privilégiés, ont le bonheur d'échapper à cette curée. Et, il ne s'agit pas d'une poignée de rescapés parisiens réfugiés dans les derniers paradis fiscaux... Non ! Il s'agit d'élus, en l'occurrence les élus parisiens retraités, dont on attend, au minimum, qu'ils donnent l'exemple et, surtout, qu'ils ne se placent pas au-dessus des lois.

retraite qu'ils ont acquis avant 1992/1995. (*) Ce passe-droit inouï est confirmé noir sur blanc par la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France, dans un rapport qui, à ce jour, est resté quasi confidentiel : « Les pensions versées aux élus locaux (...) ne sont pas déclarées aux services fiscaux et échappent de fait aux prélèvements fiscaux mais aussi sociaux. Cette pratique résulte d'échanges de courriers entre le Questeur et le Service de la législation fiscale (SLF) du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) dans les années 1990 ». Pour l'ancien Maire de Paris, Jacques Chirac, le cadeau s'élève à 15 000 euros par an. Pour nous, les impôts ne cessent d'augmenter (+ 20 %, en moyenne d'impôts locaux à Paris et dans bien d'autres régions de France) et au

indemnité. C'est exactement deux fois mieux que pour les régimes spéciaux du secteur public (40 ans pour le taux plein de 75 %). Ajoutons à cela que ces retraites sont, aujourd'hui, entièrement financées par le contribuable. Coût de l'opération en 2009 : 3,9 millions d'euros.

Après avoir découvert le pot aux roses, Sauvegarde Retraites mène une enquête dont le rapport est en passe d'être publié. D'ores et déjà, l'Association a alerté le journal *Le Parisien* - *Aujourd'hui en France* pour rendre l'affaire publique.

(*) Les droits acquis avant 1992 sont totalement exonérés d'impôt sur le revenu et ceux acquis avant 1995 sont totalement exonérés de CSG-CRDS.



Ainsi, des retraités de la mairie de Paris aussi connus que Jacques Chirac (RPR), Jean-Yves Autexier (ex-PS), Didier Bariani (Parti radical) ou Jacques Toubon (RPR) ne paient pas un centime d'euro de CSG-CRDS, ni même d'impôt sur le revenu sur les droits à la

moindre retard de paiement, c'est la déferlante : sommations, pénalités, amendes... Aucune pitié ! Eux, ils ne déclarent même pas leurs revenus et Bercy leur donne sa bénédiction. On croit rêver !

L'abus est d'autant plus injustifiable que ces élus bénéficient d'un régime spécial de retraite (encore un !) d'une générosité exceptionnelle. Pour 1 euro cotisé, ils en touchent 10,44 à la retraite. Pour mémoire, les députés qui, pensait-on, tenaient le haut du pavé, touchent 6,18 euros. Et, ce n'est pas tout... En seulement 20 années de cotisations ils obtiennent le taux plein : 75 % de la dernière

Entre nous

Retraitée du public, je suis d'accord avec vos actions

Retraitée du public, je n'ai pas à me plaindre, mais mes enfants travaillent dans le privé et je suis consciente du mauvais tour qui leur est joué. Je connais des couples de fonctionnaires qui à deux, touchent plus de 5 000 euros par mois alors qu'ils sont jeunes et pourraient très bien travailler. Quand on voit la misère réservée à tant de veuves, de personnes réellement âgées et isolées, c'est une honte ! A.L. 50000 Saint-Lô

Pillage de nos retraites

Je suis scandalisé, qu'après ceux d'EDF, les agents de la RATP soient invités à puiser dans les caisses de retraite des salariés du privé. Dès que j'ai reçu votre dernière lettre, je l'ai communiquée à la presse et envoyée à des amis. Il faut faire éclater le scandale ! P.P. 43300 Langacq

Impôts/retraite, le malaise

Cette année mes impôts locaux ont augmenté de 23 % ! Après avoir travaillé 42 ans dans le petit commerce, je touche seulement 728 euros de retraite par mois. Bientôt, je ne pourrai plus payer ! M.C. 75011 Paris

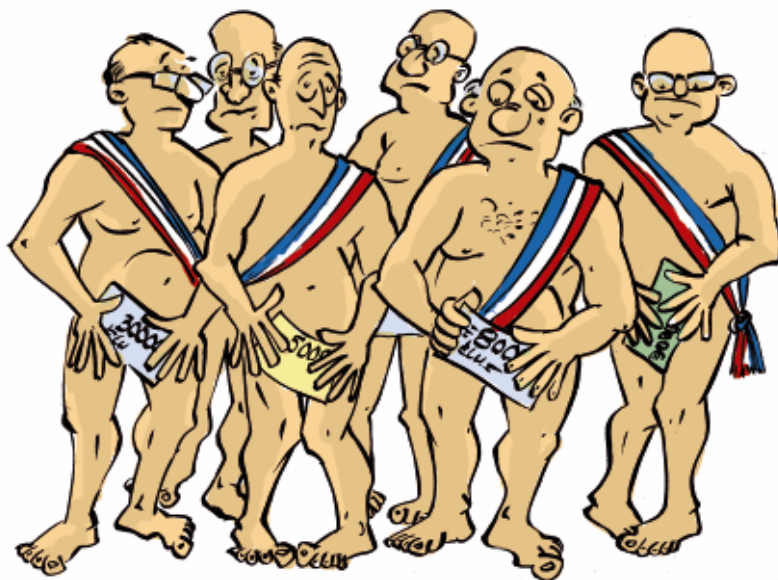
SAUVEGARDE RETRAITES

Association déclarée loi 1901
Président : Pierre LABARRE
Siège Social 53, rue Vivienne
75002 PARIS
Téléphone : 01 43 29 14 41
www.sauvegarde-retraites.org

Sauvegarde Retraites informe les médias

L'association contacte le journal *Le Parisien* et lui apporte l'information. Après avoir complété l'enquête, le quotidien publie un article intitulé « La retraite dorée des anciens élus de la ville de Paris », dans lequel il dévoile les estimations des pensions défiscalisées des anciens élus **Chirac, Jospin, Toubon, Tibéri, Charzat, Goasguen**, etc.

Libération, Marianne, La Gazette des Communes, ainsi que *Le Figaro, La Tribune* et *Les Echos* sur Internet, reprennent l'information, obligeant la ville et le conseil de Paris à s'expliquer.



Le roi est nu !

Du rififi au Conseil de Paris



Les articles publiés dans la presse provoquent un véritable hourvari au Conseil de Paris. Les réactions sont si vives que l'ancien élu UMP David Alphan, qui avait annoncé dans *Le Parisien* son intention de « déposer un vœu » pour « remettre les choses à plat », y renonce sous la pression de son groupe.

Mais Sauvegarde Retraites révèle encore qu'après la publication de la note de la Chambre régionale des comptes en décembre 2006, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, s'était engagé auprès de la Chambre à remédier aux abus – ce dont il s'est bien gardé depuis. Ainsi mis en difficulté, Bertrand Delanoë reprend à son compte le projet de « vœu » d'Alphan et le fait voter par sa majorité avec l'appui des élus du Nouveau Centre.

L'action de Sauvegarde Retraites fait mouche !

Un vœu c'est bien, une loi c'est mieux

Le vœu voté par le Conseil de Paris constitue un premier pas, mais n'est pas juridiquement contraignant. Le député Charles de Courson profite de la discussion de la Loi de Finances 2011 pour faire adopter en commission, puis voter en séance, un amendement visant à fiscaliser les pensions des élus parisiens. Il explique à Sauvegarde Retraites les motifs qui l'ont conduit à prendre cette initiative.

Sauvegarde-Retraites : Pourquoi avez-vous jugé nécessaire de déposer cet amendement ?

Charles-Amédée de Courson : Ces pensions constituent des revenus réguliers. Dès lors, il n'y a aucune raison qu'elles soient exonérées de l'impôt sur le revenu, de la CSG, de la CRDS et des prélèvements sociaux.

S-R : L'impôt n'est-il pas fixé par la loi ?

C.-A. de Courson : Si. Or cette exonération reposait sur une base juridique très contestable, à savoir un simple échange de courriers entre les services de Bercy et ceux du Conseil de Paris. En démocratie, il n'est pas sain de donner aux citoyens l'impression que leurs élus bénéficient de privilèges fiscaux, surtout au moment où l'on demande à l'ensemble des Français de faire des efforts pour financer notre système de retraite...



Les députés ont suivi Charles de Courson et inscrit dans la loi la fin des passe-droits des élus parisiens.

Coup fourré : les sénateurs restaurent le passe-droit



Lors de la discussion de la loi de Finances 2011 par le Sénat – dont l'ancien questeur de la ville de Paris, Roger Romani, est vice-président... –, certains membres de la Haute Assemblée qui ont été ou sont élus de Paris s'opposent à l'amendement Courson. Le sénateur Philippe Dominati, ancien conseiller de Paris, dépose même un amendement rétablissant purement et simplement le passe-droit ! Touche pas à mon avantage...

Parmi les élus qui soutiennent ce rétablissement des privilèges figure aussi Bernard Véra, sénateur communiste de l'Essonne et secrétaire de la Commission spéciale sur le Grand Paris.

Le sénateur Philippe Marini propose un régime intermédiaire, celui des rentes viagères à titre onéreux : les pensions des élus parisiens seront exemptées des prélèvements sociaux et soumis à un impôt sur le revenu allégé : 50 % d'abattement s'ils liquident leur retraite à 50 ans, 60 % s'ils le font à 60 ans et 70 % à 70 ans...

Sénateurs ou élus de Paris, les bénéficiaires des régimes spéciaux s'entendent sur le dos des contribuables !

Une victoire pour Sauvegarde Retraites

Le Parlement décide finalement de supprimer le passe-droit des élus parisiens. Pour notre association, c'est donc une belle victoire. Elle montre qu'en nous mobilisant, nous réussissons à mettre un terme aux abus et que nous devons garder l'espoir d'obtenir un jour une véritable réforme du système de retraite français.

Mais cette victoire n'est pas encore complète. Les parlementaires ont en effet voté la proposition du sénateur Marini prévoyant des réductions d'impôts sur les pensions des anciens élus parisiens.

Ce traitement de faveur est, certes, moins avantageux que leur précédent régime de retraite, mais il n'en reste pas moins injustifiable aux yeux de Sauvegarde Retraites.

***Le combat continue
pour la suppression complète
du passe-droit...***

Une association indépendante de 97 000 membres

Créée en janvier 1999, notre association n'est liée à aucun parti politique, syndicat, ou caisse de retraite. Pour garantir son indépendance, elle s'interdit statutairement de toucher des subventions publiques. Ses seules ressources proviennent des dons de ses membres.

PRÉSIDENT : Pierre Labarre

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE : Marie-Laure Dufrière

NOTRE MISSION

Sensibiliser et éduquer les Français au problème des retraites, et encourager les hommes politiques à engager une véritable réforme d'un système devenu archaïque et exsangue financièrement.

NOS OBJECTIFS

LIBERTÉ

- Liberté de partir à la retraite à l'âge où on le souhaite.
- Liberté de cotiser pour sa retraite de la façon que l'on souhaite.

RESPONSABILITÉ

La gestion des caisses de retraite doit être saine et transparente et les dirigeants des caisses doivent rendre des comptes sincères aux affiliés. A tout moment, chaque Français doit pouvoir s'informer simplement sur ses droits à la retraite.

ÉQUITÉ

- Équité entre les personnes d'une même génération : à cotisation égale, retraite égale.
- Équité entre les plus âgés et les jeunes générations : ceux qui ont travaillé et cotisé toute leur vie méritent une retraite en conséquence et les jeunes générations n'ont pas à subir un fardeau insupportable, résultat de l'imprévoyance des gestions actuelles et passées.

NOS ACTIONS

- Rassembler les citoyens pour obtenir une réforme des retraites.
- Organiser des campagnes de mobilisation pour sensibiliser les gouvernements.
- Étudier les options économiques qui permettent de construire une société qui crée des emplois et offre des perspectives de retraite satisfaisantes.

Sauvegarde Retraites



Sauvegarde Retraites – 53 rue Vivienne - 75002 Paris
Tél. : 01 43 29 14 41 - Fax : 01 43 29 14 64
www.sauvegarde-retraite.org